

Newsletter

Septembre

2023

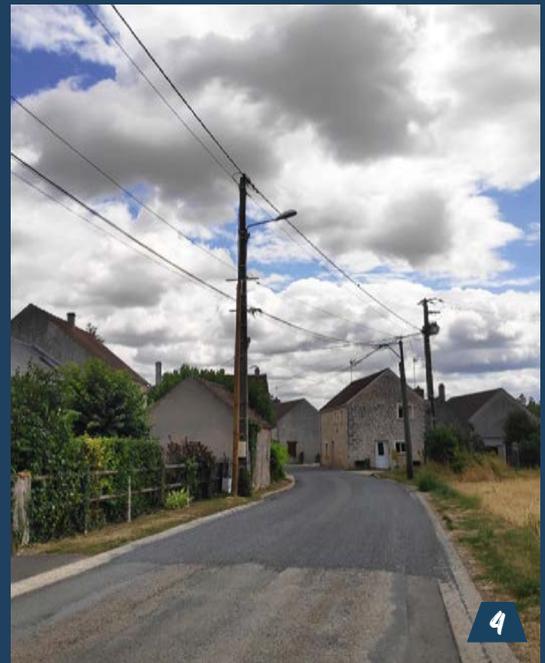
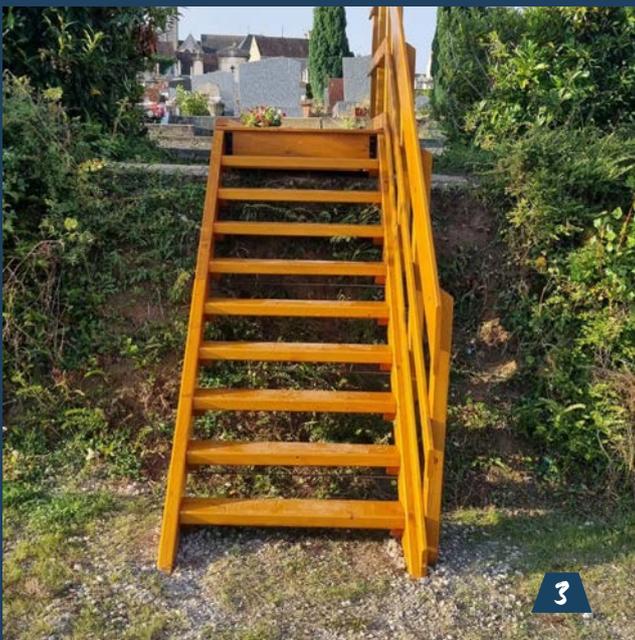
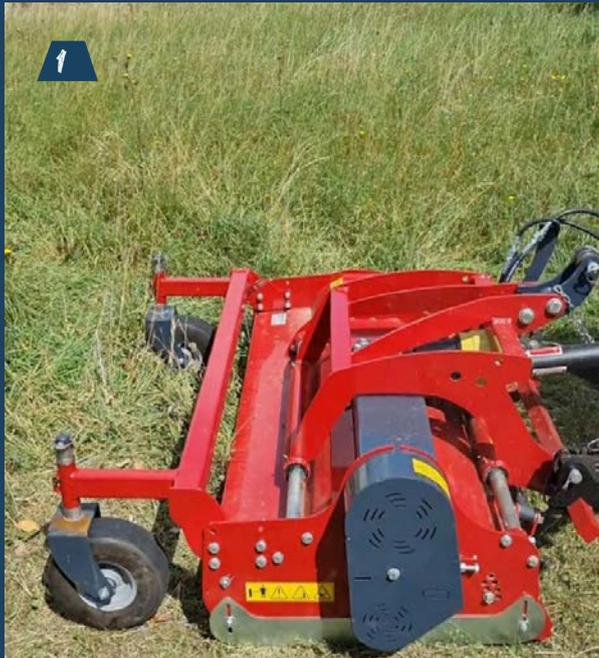
n° 44

Vivre à
CHÂTEAU-LANDON

la lettre d'informations de votre commune



Travaux



- **1** Achat d'un broyeur pour les espaces verts
- **2** Remplacement des barrières de sécurité place du Marché (suite à un accident)
- **3** Pose d'un escalier entre le nouveau cimetière et l'extension
- **4** Réfection de la voirie hameaux de Nisceville, Mézinville, route de Pithurin
- **5** Remplacement de la double porte d'entrée côté salle de gym au gymnase
- **6** Création d'un marquage au sol dans la rue Gauquelin (places de stationnement et bande cyclable)

Mais aussi :

- Fabrication d'un nouveau support pour les bâches balisant le marché
- Films solaires et anti-reflet posés dans les deux écoles
- Installation d'alarmes PPMS aux écoles et au gymnase
- Divers travaux dans les écoles et aux abords pour la rentrée scolaire
- Reprise de marquage au sol dans la commune
- Mise en place du matériel pour les manifestations et les cérémonies
- Tontes et tailles

Permanence du samedi matin en mairie

La mairie est ouverte de 10 h à 12 h tous les 1^{er} samedis de chaque mois avec la présence d'élus : les prochaines permanences auront lieu **les samedis 7 octobre et 5 novembre 2023**.

Balayage des rues

Les prochaines interventions de la société de nettoyage urbain sont programmées les :

- Mercredi 4 octobre (centre-ville)
- Jeudi 5 octobre (les hameaux)
- Mercredi 1er novembre
- Mercredi 6 décembre (centre-ville)

Il est impératif que chacun déplace son véhicule la veille du passage.

Vols à la fausse qualité

Depuis mi-juillet 2023, les forces de l'ordre ont signalé une recrudescence des vols à la fausse qualité (ou vol par ruse) sur l'ensemble du département. Les personnes visées restent majoritairement les personnes âgées et/ou isolées.

Le mode opératoire, parfaitement maîtrisé par les voleurs, consiste à se présenter au domicile des victimes en se faisant passer pour des policiers, des agents techniques (Enedis, Veolia etc.) ou un simple voisin, puis à détourner leur attention pour procéder essentiellement à des vols de bijoux ou de numéraire.

Les bons réflexes à rappeler sont les suivants, sachant qu'une simple attitude de vérification suffit souvent à dissuader les cambrioleurs de passer à l'acte:

- ne pas faire accéder à son domicile les personnes qui se présentent spontanément
- appeler le 17 pour se faire confirmer la présence d'une patrouille dans le secteur

La fausse qualité

Des inconnus, se déclarant agents EDF, Engie ou Veolia, employés de Mairie, livreurs, couvreurs, éboueurs, poseurs d'alarme ou de détecteurs de fumée, pompiers ou policiers se présentent à votre domicile, parfois déguisés, sous un prétexte quelconque. Une fois chez vous, ils tentent de détourner votre attention pour dérober votre argent ou objets de valeurs.

Comment vous protéger ?

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable (viseur optique et entrebaïlleur).
- N'ouvrez pas surtout s'il s'agit d'un passage en dehors des horaires classiques d'intervention (9h-17h).
- Exigez une carte professionnelle ou un justificatif de passage.
- Vérifiez la venue du professionnel auprès du syndic, du gardien ou des voisins.

Si vous faites entrer une personne chez vous

- Suivez-la dans tous ses déplacements.
- Ne la laissez pas sans surveillance.
- Ne révélez surtout pas l'emplacement de vos objets de valeur.
- Ne communiquez jamais votre numéro de carte bancaire.

Le vol par ruse

Afin de s'introduire dans votre domicile, un individu peut simuler un malaise ou demander de l'aide.

Le comportement à adopter

- En cas d'urgence, appelez le 18, le 17 ou le 15.
- Pour toute autre situation (ex : demande de verre d'eau, objet cassé devant votre porte), **NE LAISSEZ PAS LA PERSONNE ENTRER !**

Ayez **les Bons réflexes**
pour éviter les vols !

#lesbonsreflexes
#StopAuxCambriolages



[prefecturedepolice.paris](https://www.prefecturedepolice.paris) [prefpolice](https://www.prefpolice.com) [prefecturedepolice](https://www.prefecturedepolice.com) [prefpolice](https://www.instagram.com/prefpolice) [prefecture-de-police-de-paris](https://www.facebook.com/prefecture-de-police-de-paris)

Financement BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

Accessible dès 16 ans, ce diplôme permet d'acquérir une expérience pratique dans le domaine de l'animation avec des responsabilités et du travail en équipe. Il permet de gagner en autonomie et de découvrir de nouveaux lieux et d'encadrer des enfants et adolescents durant leur temps de loisirs. Le BAFA en vidéo <https://www.youtube.com/watch?v=czUHV2fhL9I>

Pour vous inscrire : rendez-vous sur la plateforme <https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

Une aide accordée par la Caf sans condition de ressources, à hauteur de 91,47 euros. Dans le cas d'une session d'approfondissement centrée sur la petite enfance, l'aide est portée à 106,71 euros.

Les jeunes accomplissant une mission de service civique entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023 et souhaitant s'engager dans une formation Bafa peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle de l'Etat de 100 euros.

Pour obtenir l'aide nationale Bafa de la Caf, faites votre demande (<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-seine-et-marne/partenaires-locaux/reglement-interieur-des-aides-financieres-individuelles-2019-2022>)

La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing renouvelle cette année son aide en finançant à hauteur de 170 € cette opération pour tout jeune du territoire.

La commune de Souppes-sur-Loing propose deux nouvelles sessions :

- Du 21 au 28 octobre 2023 de 9h à 18h
- Du 30 octobre au 4 novembre 2023 de 9h à 18h

Date limite des inscriptions : 29/09/2023

1. BAFA : FORMATION INITIALE

Objectifs :

- | **DÉVELOPPER**
Les 5 fonctions de l'animateur
- | **PROPOSER UNE FORMATION**
qualifiante et accessible
- | **FACILITER**
l'accès à l'emploi
- | **ACCOMPAGNER**
jusqu'à l'obtention du diplôme

2. BAFA : APPROFONDISSEMENT
Aide financière de la CCGVL*
(valable pour l'ensemble du cursus)
Autres aides financières possibles auprès de la CAF, la MSA...

Date limite des inscriptions : 29/09/2023

Organisée par la commune de Souppes-sur-Loing en partenariat avec la CCGVL et la ligue de l'Enseignement 77

Coût du stage 378€

Du 30/10 au 04/11 de 9h à 18h à partir de 16 ans

Coût du stage 269€ (pour les résidents de la CCGVL) / 444€ (pour les extérieurs)

Du 21/10 au 28/10 de 9h à 18h à partir de 16 ans

Dossier de candidature à télécharger

Service Enfance/Jeunesse : 01.64.78.52.60
enfance.jeunesse@ville-souppes.fr

Logos: CCGVL, Gâtinais, MSA, CAF

Questionnaire MSA - CCGVL77

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) d'Île-de-France réalise cette enquête en partenariat avec la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.

Le résultat de celle-ci permettra d'établir un diagnostic des besoins en matière de services au public sur l'ensemble du territoire.

Pour répondre à cette enquête, merci de cliquer sur le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc1H7Q4BPH4MRs962Y02DNh_eQ1VmBrgtrnYh9-ZkjYcQxz5A/viewform?usp=pp_url

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing par courriel alexandra.veloso@ccgvl77.fr ou par téléphone au 01.82.34.00.39



Le Pass'Sport

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi, l'État a mis en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 6,7 millions d'enfants et jeunes adultes dans un club sportif, une association ou une salle de sport pour la saison 2023-2024.

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans un club sportif volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2023-2024.

Qui est concerné ?

Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires nés entre :

- Le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 6 à 17 ans révolus.
- Le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) 6 à 19 ans révolus.
- Le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) 16 à 30 ans
- Les étudiants âgés au plus de 28 ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

- Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.
- Les associations agréées JEP ou Sport et les structures du loisir sportif marchand (par exemple une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot ou une patinoire, etc.).

Comment cela fonctionne ?

Fin août 2023, un email a été envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes et aux familles éligibles. Cet email contient un code unique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible. Un portail « Pass'Sport » est d'ores et déjà en ligne où vous trouverez toutes les informations utiles : carte des clubs, sports proposés et possibilité de récupérer votre code si vous l'avez perdu. Rendez-vous dans le club de votre choix pour vous inscrire et bénéficier de l'aide Pass'Sport immédiate sur présentation de votre code personnel. La famille du sport s'ouvre à vous, pour votre plaisir et votre bien-être.

Plus d'informations : <https://www.pass.sports.gouv.fr>

LABAZ, l'appli des bons plans pour les 15-25 ans

La Région Île-de-France a lancé le 23 juin 2023, LABAZ, sa toute nouvelle application mobile destinée aux jeunes Franciliens de 15 à 25 ans.

Gratuite, l'application LABAZ est entièrement personnalisable et présente de façon simple et fluide l'ensemble des bons plans, aides et dispositifs de la Région à destination de la jeunesse.

Un coup de pouce financier pour s'inscrire à une activité sportive ou culturelle ?

Une aide pour l'inscription au permis de conduire ?

Des réductions dans vos enseignes préférées ou encore des jeux concours pour remporter des places pour un match ou un festival de musique ?

Qui peut s'inscrire sur l'application LABAZ ?

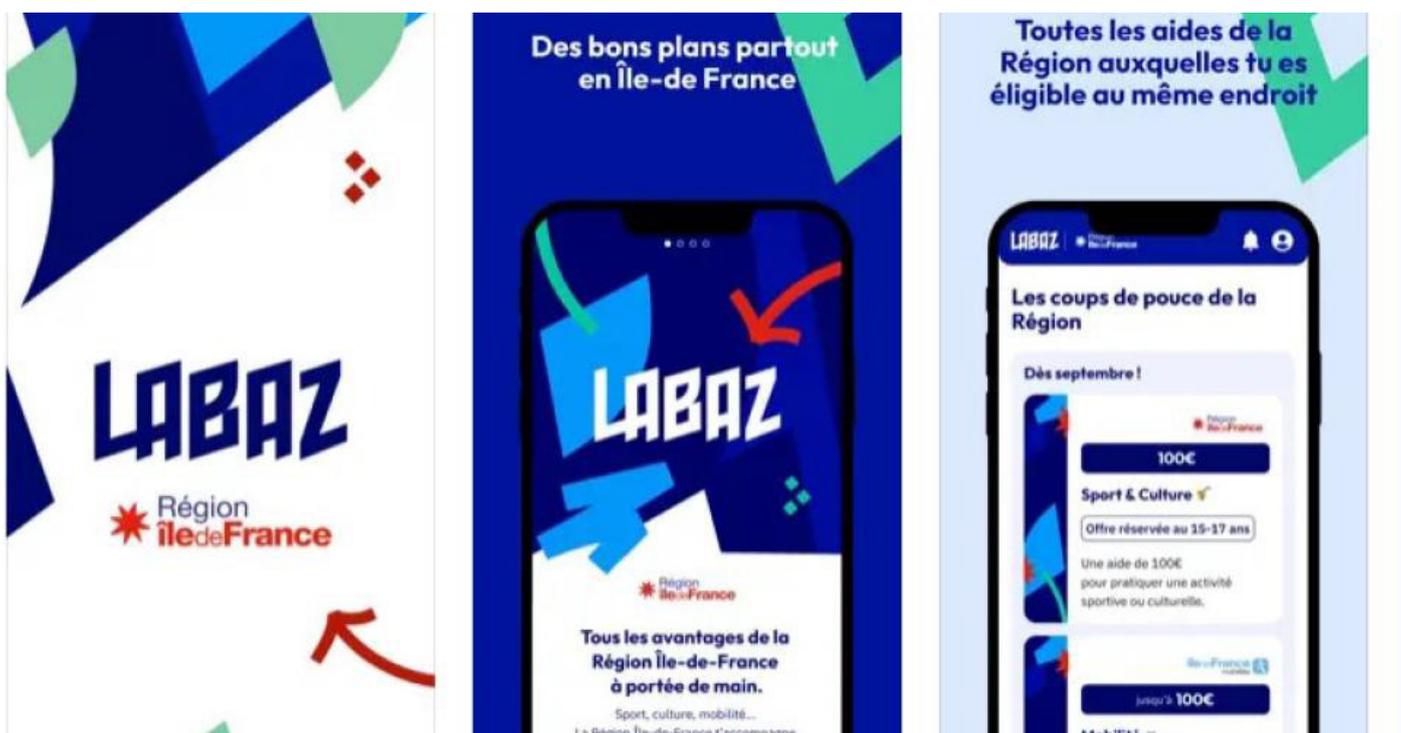
Tout le monde peut télécharger et découvrir l'application LABAZ sur son smartphone. Néanmoins, seuls les jeunes Franciliens de 15 à 25 ans pourront s'inscrire pour profiter des avantages.

Comment télécharger l'application ?

Sur Android ? Téléchargez LABAZ sur Google Play.

Sur iOS/Apple ? Téléchargez LABAZ sur App Store.

Pour plus d'informations : <https://www.iledefrance.fr/labaz>



Points sur le scolaire

- **Rentrée scolaire 2023-2024**

Les effectifs sont les suivants:

- École maternelle : 4 classes soit 83 élèves
- École élémentaire : 7 classes soit 169 élèves
- Collège : 291 élèves (3 classes de 6ème, 3 classes de 5ème, 3 classes de 4ème, 3 classes de 3ème)

- **Cesu - paiement garderie** 

A compter du 1er janvier 2024, le paiement de la garderie périscolaire ne pourra plus s'effectuer par CESU papier ni dématérialisé.

- **Permis à points - restauration scolaire**

La municipalité a adopté une charte de bonne conduite pour les enfants inscrits à la restauration scolaire.

Mme GOUSSERY, adjointe aux affaires scolaires lira et expliquera les nouvelles modalités aux enfants dans les prochains jours. Ce document sera distribué prochainement aux familles pour que celui-ci soit signé par l'enfant et la famille.

- **Centre de loisirs de Souppes-sur-Loing - Accueil des mercredis**

Vous souhaitez inscrire votre enfant au centre de loisirs de Souppes-sur-Loing les mercredis de l'année scolaire 2023-2024.

Une double inscription est nécessaire, une pour le centre de loisirs de Souppes-sur-Loing et l'autre pour la commune de Château-Landon. Il vous suffit de nous adresser la copie du dossier intégral du centre de loisirs (dossier + pièces complémentaires).

La commune de Château-Landon établira une facture mensuelle. Celle-ci sera à régler soit par tipi (titres payables par Internet via le dispositif PayFiP) ou en espèces chez un commerçant conventionné par le Trésor public.

Aucun autre moyen ne sera accepté tel que les chèques cesu, bons caf...

Les nouveaux tarifs applicables dès le 1er octobre 2023 sont les suivants :

1/2 J avec Rep Mercredi : Temps du midi**7h00 à 13h30**

Revenus Mensuels	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge
T1 0-1 067 €	8,75 €	8,42 €	8,19 €
T2 1 068 -1 999 €	9,65 €	9,65 €	9,65 €
T3 2 000 - 2 999 €	11,11 €	10,88 €	10,55 €
T4 3 000 - 3 999 €	12,01 €	12,12 €	12,12 €
T5 4 000 €	13,58 €	13,24 €	13,02 €
Tarif familles extérieures	14 euros		

1/2 J sans rep Mercredi : Après -Midi**13h30 à 19h00**

Revenus Mensuels	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge
T1 0-1 067 €	6,17 €	6,06 €	5,72 €
T2 1 068 -1 999 €	7,29 €	7,29 €	6,96 €
T3 2 000 - 2 999 €	8,75 €	8,42 €	8,19 €
T4 3 000 - 3 999 €	9,65 €	9,65 €	9,31 €
T5 4 000 €	11,11 €	10,88 €	10,55 €
Tarif familles extérieures	14 euros		

Journée**Mercredi****7h00 à 19h00**

Revenus Mensuels	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge
T1 0-1 067 €	12,68 €	12,12 €	11,44 €
T2 1 068 -1 999 €	15,03 €	14,47 €	13,91 €
T3 2 000 - 2 999 €	17,50 €	16,83 €	16,27 €
T4 3 000 - 3 999 €	19,86 €	19,30 €	18,74 €
T5 4 000 €	22,33 €	21,65 €	21,09 €
Tarif familles extérieures	28 euros		



Ateliers "Bien être" pour les aidants

La Maison Départementale des Solidarités de Nemours, en partenariat avec la Mairie de Château-Landon, dédie une journée pour les aidants le mardi 10 octobre 2023 de 10h à 17h à la Mairie de Château-Landon.

L'inscription se fait auprès :

- Service Sapha au 01.60.55.20.58
- Mail du service_sapha_nemours@departement77.fr



**FOOD TRUCK
SUR PLACE
(PAYANT)**

Ateliers "Bien être" pour les aidants

Mardi 10 octobre 2023
10h-17h
Mairie de Château-Landon

SEANCES DE RELAXATION FAUTEUIL MASSANT
SEANCES DE SOPHROLOGIE SPORT ADAPTE SOINS ESTHETIQUES

**NOUS VOUS ATTENDONS
NOMBREUX
ENTREE GRATUITE
SUR INSCRIPTION**

MDS DE NEMOURS
01 60 55 20 58
sapha_nemours@departement77.fr



Colis ou repas des Aînés

Le repas des aînés aura lieu le samedi 9 décembre 2023 à 12h au Foyer rural.

Les inscriptions pour le colis de Noël ou le repas des aînés se font par téléphone au 01.60.55.50.20 (un bon d'inscription vous sera transmis) ou par mail : mairie@chateau-landon.com **du 9 au 20 octobre 2023 (inclus).**

La distribution des colis se déroulera du 11 au 13 décembre 2023 les après-midis de 13h30 à 17h00 en mairie «salle Pascale Pinguet».

 **CHÂTEAU-LANDON**

**La commune offre pour nos aînés
(dès 65 ans)**

un Colis **OU** **un Repas**

Distribution
du 11 au 13 décembre
à la mairie,
salle Pascale Pinguet
de 13h30 à 17h

Nouveauté :
Colis DUO pour couple
de plus de 65 ans
chacun
(bien l'indiquer à l'inscription)

Rendez-vous
le 9 décembre à 12 h
au Foyer rural

Ambiance conviviale
avec animation musicale

**Coupon-réponse
à présenter obligatoirement**

Inscriptions du 9 au 20 octobre 2023
(aucune possibilité après)

par téléphone au 01 60 55 50 20 ou
par mail à mairie@chateau-landon.com

Modifications des conditions de conduite d'une trottinette électrique

Depuis le 1er septembre 2023, il faut désormais avoir au moins 14 ans pour avoir le droit de conduire un Engin de Déplacement Personnel Motorisé au lieu de 12 ans jusqu'alors.

Toujours en vigueur :

Le transport de passagers est interdit : c'est un engin à usage exclusivement personnel.

Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son, ou d'utiliser le téléphone tenu en main.

L'assurance est obligatoire pour les utilisateurs des EDP motorisés. Les opérateurs de free floating doivent souscrire une assurance pour couvrir leurs usagers.

Sanctions applicables depuis le 01/09/2023

- Si vous ne respectez pas les règles de circulation ou si vous transportez un passager : 135 euros d'amende (4ème classe)
- Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé ou si vous débridez l'engin : 135 euros d'amende (4ème classe)
- Si vous roulez avec un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h : 1 500 euros d'amende (5ème classe).

Ce qui est interdit dans le code

Les interdictions depuis le 01/09/23

Montant de l'amende

135 €

Hors agglomérations sur les routes autorisées aux EDPM, le port du casque est obligatoire ainsi que porter un vêtement ou un équipement rétro-réfléchissant

35 €

Séparez-vous de vos caques audio et écouteurs

Assurance obligatoire Jusqu'à **3 750 €**

Ne transportez pas de passagers ! Votre engin est destiné à usage exclusivement personnel

135 € Parents

Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas le droit de conduire ces engins

35 €

Rouler sur un trottoir **35 €**

11 €

25

1 500 €

Votre engin doit être équipé : d'un avertisseur sonore, de freins et de dispositifs rétro-réfléchissants, de feux avant et arrière

Votre engin ne doit pas dépasser les 25 km/h

SOURCE : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. LP/INFOGRAPHIE. 23/6/2021.

Nouveautés à la Bibliothèque pour Tous

La bibliothèque a reçu les nouveautés de la rentrée :

Veiller sur elle de Jean-Baptiste Andrea
Les silences des pères de Rachid Benzine
Le premier fils de Roy Braverman
L'enragé de Sorj Chalandon
Le Château des rentiers de Agnès Desarthe
Les amants du Lutetia de Emilie Frèche
Comme si nous étions des fantômes de Philip Gray
Vous ne connaissez rien de moi de Julie Héraclès
A l'ombre des souvenirs interdits de Christian Laborie
Une fleur au coeur d'or de Gilles Laporte
Commandant François Chanel : 36 quai des Orfèvres de Pascal Marnet
Le grand feu de Léonor de Récondo
Le grand secours de Thomas B Reverdy
La stratégie du papillon de Christophe Vasse

Venez découvrir ces nouveautés les lundis, jeudis et samedis de 10h à 11h30 et les mercredis de 14h30 à 16h30, à la bibliothèque rue Moïse.



Agenda des manifestations



Samedi 23 Septembre 2023

CHATEAU LANDON

**Randonnée Pédestre Nocturne
12 km**

PLACE DE HIRSCHHORN

Départs groupés : 19h15 et 19h30

Circuit familial 6 km départ 20h

A votre retour, vous dégusterez une délicieuse soupe à l'oignon, vente de crêpes, bolée de cidre.
Manifestation organisée par le collectif de la virade de l'espoir Loing et Fusain 77.

Pour plus de renseignements, s'adresser par mail à patricia.boffin77@hotmail.com



2ème réunion publique PLU

25 Septembre 2023
à 19h
au Foyer rural

Randonnée pédestre nocturne 12km

Vaincre la mucoviscidose

Samedi 23 septembre 2023
Départs groupés : 19h15 et 19h30
Circuit familial 6 km départ 20h
(place Hirschhorn)



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

2ème RÉUNION PUBLIQUE

Au programme : Présentation des évolutions qui seront apportées aux pièces réglementaires du futur PLU.

**Lundi 25 Septembre 2023
à 19h**

Au foyer rural - boulevard Carnot

Réunion publique ouverte à tous, nous vous attendons nombreux !





Brocante
Organisée par le Comité des Fêtes

24 septembre 2023
de 7h à 18h
Parking du Gâtinais

Trail du Gâtinais Marches et Forêt

1er octobre 2023

Tarif : 10 km (10 euros)





10 ans de la Course sur Prairie

7 et 8 octobre 2023

Entrée gratuite,
buvette et restauration sur place

CHATEAU LAN DAYS 2023

Organisé par Upupides

14 et 15 octobre 2023

10h à 18h
au gymnase



Soirée Halloween
Organisée par l'association
Tous en Fêtes

31 octobre 2023
à 20h
au Foyer rural



Pour toujours plus d'infos, n'oubliez pas le site de la mairie : <http://chateau-landon.com/>
Pour obtenir les informations en direct, téléchargez l'application PanneauPocket sur votre téléphone portable : <https://panneaupocket.com/> (gratuit)
Compte instagram : [villedechateaulandon](https://www.instagram.com/villedechateaulandon)
Et le site de l'office du tourisme : tourisme.chateau-landon.com/
Une adresse mail est à votre disposition pour poser vos questions : communication.chateaulandon@gmail.com

Citoyennement Vôtre !!!